



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 23 mars 2021

23/03/21-28

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Nombre de présents	23
	Nombre de votants	27

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **23 mars 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - DERVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
Baptiste DENIEL à Sonia DOUX BETHUIS
Jean-Paul KRAUS à Didier LE DUC
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absent(e)

Morgane BRAESCU ANDRIEU
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Anita JOULAIN

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM

Du 26 novembre 2020 au 11 mars 2021

TARIFS 2020

CIMETIERES		Nombre de concessions
CONCESSIONS (tous cimetières)		
2 m ² pour 15 ans	98,00 €	2
2 m ² pour 30 ans	196,00 €	1
4 m ² pour 15 ans	196,00 €	
4 m ² pour 30 ans	392,00 €	1
COLOMBARIUM		
Case 2 urnes 10 ans	196,00 €	3
Case 2 urnes 15 ans	292,00 €	1
Case 2 urnes 30 ans	584,00 €	
Case 4 urnes 10 ans	292,00 €	
Case 4 urnes 15 ans	439,00 €	
Case 4 urnes 30 ans	876,00 €	

REMBOURSEMENTS SINISTRES

21.12.2020	Remboursement de l'assurance MAIF pour la réparation d'un candélabre rue de Kerfeunteun	1 428,88 €
21.12.2020	Remboursement de l'assurance MAIF suite à dommages provoqués par un orage en juin 2020 sur certains installations techniques de la commune	2 576,70 €
02.02.2021	Remboursement de l'assurance MAIF pour la vétusté d'un candélabre accidenté rue de Kerfeunteun	476,29 €

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

